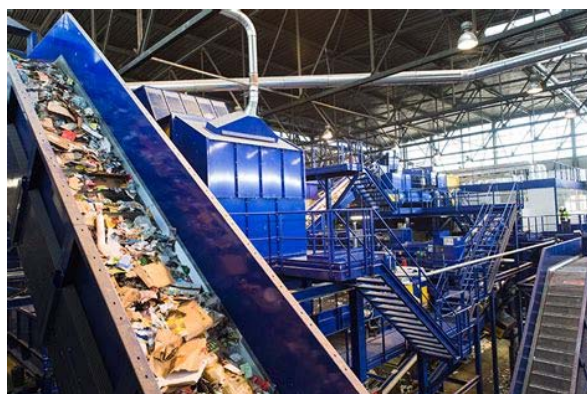


**MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION
DES EPREUVES PROFESSIONNELLES (hors PSE)**

**CAP PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
COLLECTE ET RECYCLAGE**



Textes de références

- Arrêté du 10-3-2015 - J.O. du 27-3-2015
- Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°18 du 30 avril 2015

Définitions des épreuves de certification en contrôle en cours de formation

1. Épreuve - EP1 - Techniques de nettoyage et de propreté urbaine - Unité UP1 : coefficient 5 (dont 1 pour Prévention santé environnement)

1.1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable :

- de réaliser l'état des lieux d'un site;
- d'organiser son activité en tenant compte des contraintes et aléas;
- de mettre en œuvre des techniques professionnelles de nettoyage et de propreté urbaine ;
- de réaliser des opérations de contrôle, de maintenance.

Elle permet également de vérifier les connaissances et les compétences de la prévention santé environnement.

1.2 Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales :

- C11 Recueillir des informations à des fins professionnelles ;
- C21 Préparer son intervention ;
- C22 Adapter son organisation aux risques potentiels et aux aléas rencontrés ;
- C31 Mettre en œuvre des opérations de nettoyage ;
- C35 Mettre en œuvre les mesures adaptées en cas d'incident ou d'accident ;
- C41 Mettre en œuvre des opérations de traçabilité et de contrôle qualité ;
- C52 Etablir une communication professionnelle avec les usagers et les clients.

et des savoirs associés :

- S1.3 Contrôle de qualité ;
- S1.4 Santé et sécurité au travail ;
- S2.2 Microbiologie appliquée ;
- S2.3 Nettoyement, propreté urbaine.

1.3 Critères d'évaluation

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques professionnelles ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- l'organisation rationnelle des activités, la rigueur et le soin dans la mise en œuvre ;
- le respect des procédures ;
- la maîtrise des opérations de contrôle ;
- la pertinence et la justification des choix effectués (aspects technologiques, scientifiques, méthodologiques) ;
- le comportement professionnel face à la hiérarchie, à la clientèle éventuelle ou face à une situation imprévue ;
- la mobilisation des savoirs associés à ces techniques.

1.4 Evaluation en contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en établissement de formation, dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence. Elle donne lieu à une proposition de note.

Cette situation d'évaluation est organisée au cours de la dernière année de formation, par les enseignants responsables des enseignements professionnels. La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

2. Epreuve - EP2 – Techniques de collecte - Unité UP2 : coefficient 3

2.1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de :

- de prendre connaissance du site, de l'environnement de travail et du type de collecte demandée ;
- d'appliquer les consignes données : techniques, procédures, sécurité ;
- d'effectuer les opérations de collecte avec les moyens affectés ;
- d'utiliser les outils de gestion et de suivi des collectes ;
- de rendre compte des opérations effectuées ;
- de mesurer l'impact de son activité sur l'environnement immédiat ;
- de réaliser les opérations d'entretien courant et de maintenance préventive des matériels.

2.2 Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales :

- C32 Mettre en œuvre des opérations de collecte des déchets,
- C34 Effectuer la maintenance préventive et l'entretien courant des matériels,
- C43 Apprécier les incidences de son activité sur l'environnement,
- C53 Utiliser les outils et méthodes de communication.

et des savoirs associés :

- S1.2 Communication professionnelle,
- S1.4 Santé et sécurité au travail,
- S2.1 Ecologie et prévention des pollutions,
- S2.4 Collecte des déchets.

2.3 Critères d'évaluation

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques de collecte ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- la réalisation des opérations d'entretien courant et la maintenance préventive des matériels ;
- la transmission d'informations par l'intermédiaire d'un outil de communication adapté ;
- la mobilisation des savoirs associés à ces activités professionnelles.

2.4 Evaluation en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur les activités effectuées au cours de la PFMP.

Les modalités et le niveau d'exigence, sont identiques à ceux de l'épreuve ponctuelle.

En fin de période, un bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel. Il donne lieu à une proposition de note.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

3. Épreuve - EP3 - Techniques de traitement/valorisation des déchets - Unité UP3 : coefficient 4

3.1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de :

- de prendre connaissance du poste et du travail demandé ;
- d'appliquer les consignes données : techniques, procédures, sécurité ;
- de réceptionner la matière d'œuvre en vue du tri ;
- d'effectuer les opérations de tri manuel et/ou mécanisé ;
- de rendre compte des opérations effectuées voire des aléas habituels

3.2 Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales :

- C12 Sélectionner, décoder l'information ;
- C23 Gérer son poste de travail ;
- C33 Mettre en œuvre des opérations de traitement des déchets : tri, démantèlement, recyclage, valorisation ;
- C42 Respecter les procédures de sécurité ;
- C51 Etablir une communication professionnelle en interne.

et les savoirs associés :

- S1.1 Diversité des secteurs professionnels d'intervention et caractéristiques ;
- S1.4 Santé et sécurité au travail ;
- S2.5 Traitement des déchets.

La compétence C53 Utiliser les outils et méthodes de communication peut être mobilisée dans cette épreuve.

3.3 Critères d'évaluation

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des gestes techniques ;
- la réalisation des activités dans le respect des procédures ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- la communication professionnelle en interne ;
- la mobilisation des savoirs associés à ces activités.

3.4 Evaluation en contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation :

- une situation d'évaluation pratique qui s'appuie sur les activités effectuées au cours de la PFMP.

Elle consiste en une évaluation conduite par le tuteur en entreprise à partir d'un document fourni par l'établissement de formation.

Les modalités et le niveau d'exigence, sont identiques à ceux de l'épreuve ponctuelle.

En fin de période, un bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel. Il donne lieu à une proposition de note sur 50 points.

- une situation d'évaluation écrite organisée en établissement de formation, dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence. La proposition de note, sur 30 points, est établie par l'enseignant du domaine professionnel concerné.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Organisation des PFMP

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de **seize semaines**. Sept semaines de formation en milieu professionnel dans deux entreprises ou collectivités de secteurs différents seront prévues sur chaque année de formation.

Deux semaines spécifiques s'y ajoutent, organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet l'organisation des formations spécifiques obligatoires :

- Sauvetage Secourisme du Travail (SST) ;
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie Bâtiment Commerce (PRAP IBC) ;
- Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) d'équipements utilisés dans la profession ;
- Travail en hauteur, recommandation R408 ;
- Habilitations non-électricien, fluides frigorigènes....

Au cours de la dernière année de CAP, une période de formation en milieu professionnel d'une durée minimum de trois semaines consécutives, permet l'évaluation en contrôle en cours de formation prévue en entreprise ou en collectivité.

Durée	Secteurs	Types de poste
7 semaines	Gestion des déchets : - Collecte ou - Tri ou - Traitement/valorisation	Dans le secteur de la collecte des déchets : - agent ou équipier de collecte, - conducteur de benne à ordures ménagères*, - conducteur de bennes à déchets industriels*, - ambassadeur de tri, - agent d'accueil et de contrôle de déchetterie, - conducteur d'engins de transfert*; Dans le secteur du traitement et de la valorisation des déchets : - agent d'accueil, de pesée, d'enregistrement des déchets, - agent de tri, - opérateur de démantèlement, - opérateur en centre de transit, de regroupement et de tri, - conducteur de presses*, - conducteur de machines nécessaires au traitement des déchets*, - conducteur d'engins de transfert*.
7 semaines	Propreté urbaine	- agent de nettoyage manuel, - agent de nettoyage mécanisé, - conducteur d'engins de nettoyage*.
2 semaines	Spécifiques, organisées par l'établissement de formation	- Sauvetage Secourisme du Travail (SST) ; - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie Bâtiment Commerce (PRAP IBC) ; - Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES 389) d'équipements utilisés dans la profession ; - Montage et démontage d'échafaudages de pied, recommandation R408 ; - Habilitation électrique pour le personnel non-électricien ; - Habilitation à l'utilisation de fluides frigorigènes.

** après obtention des habilitations adéquates en cours de validité et du permis poids lourds.*

Organisation générale des situations d'évaluation

Unité/Epreuve	Où ?	Quand ?	Comment ?	Par qui ?
UP1/EP1 Techniques de nettoyage et de propreté urbaine <i>Coef 4 (+ PSE Coef 1)</i>	En centre de formation	Au cours de la deuxième année	Epreuve pratique et orale de 3h (dont 10' pour l'oral) Grille académique	Enseignant de spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible
UP2/EP2 Techniques de collecte <i>Coef 3</i>	En entreprise	Au cours de la deuxième année	Bilan de l'ensemble de la PFMP Grille académique	Professionnel tuteur + Professeur d'enseignement professionnel
UP3/EP3 Techniques de traitement/valorisation des déchets <i>Coef 4</i>	En centre de formation	Au cours de la deuxième année	Epreuve écrite (30 mn)	Enseignant du domaine professionnel concerné
	En entreprise	Au cours de la deuxième année	Bilan de l'ensemble de la PFMP Grille académique	Professionnel tuteur + Professeur d'enseignement professionnel

Elaboration et organisation spécifique des situations d'évaluation

UP1/EP1 – Techniques professionnelles de nettoyage et de propreté urbaine

Une situation d'évaluation en centre de formation dans le cadre des activités habituelles de 3h maximum : épreuve pratique et orale (10').

Dans le cadre d'une situation professionnelle, le candidat réalise deux activités dans le cadre du nettoyage. Il lui est demandé de :

- d'inspecter le site de l'intervention afin d'en évaluer l'état et le niveau de propreté ;
- de prendre connaissance des documents relatifs à l'opération de nettoyage ;
- **de conduire une opération de nettoyage ;**
- de mettre en œuvre des mesures adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger éventuel ;
- de contrôler la qualité de la prestation ;
- d'adopter une posture professionnelle adéquate ;
- de justifier les choix qu'il a opérés.

Il est interrogé oralement à l'issue de sa pratique sur 10 minutes et noté sur 16 points sur les savoirs associés suivants :

- S1.3 Contrôle de qualité (2 pts);
- S1.4 Santé et sécurité au travail (4 pts);
- S2.2 Microbiologie appliquée (2 pts);
- S2.3 Nettoyement, propreté urbaine (8 pts).

Les questions seront courtes, en lien direct avec les activités réalisées. Elles pourront être reformulées au besoin.

Une note inférieure à 32/80 ou supérieure à 72/80 sera justifiée au verso de la grille d'évaluation académique.

UP2/EP2 – Techniques de collecte

Bilan de la PFMP noté sur 60 points par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel sur la base de la grille académique.

Les activités réalisées lors de cette PFMP doivent permettre au candidat de :

- prendre connaissance du site, de l'environnement de travail et du type de collecte demandée ;
- appliquer les consignes données : techniques, procédures, sécurité ;
- **effectuer les opérations de collecte avec les moyens affectés ;**
- utiliser les outils de gestion et de suivi des collectes ;
- rendre compte des opérations effectuées ;
- mesurer l'impact de son activité sur l'environnement immédiat ;
- réaliser les opérations d'entretien courant et de maintenance préventive des matériels.

Une note inférieure à 24/60 ou supérieure à 54/60 sera justifiée au verso de la grille d'évaluation académique.

UP3/EP3 – Techniques de traitement/valorisation des déchets

1. Une situation d'évaluation pratique en entreprise : bilan de la PFMP noté sur 50 points par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel sur la base de la grille académique.

C33 : Sélectionner les compétences évaluées en fonction de l'activité de l'entreprise, de la structure.

Les activités réalisées lors de cette PFMP doivent permettre au candidat de :

- organiser son activité de tri ;
- **effectuer les opérations de tri manuel ou mécanisé ;**
- respecter les procédures de sécurité ;
- rendre compte des opérations effectuées.

Une note inférieure à 20/50 ou supérieure à 45/50 sera justifiée au verso de la grille d'évaluation académique.

2. Une situation d'évaluation écrite de 30 minutes en centre de formation, notée sur 30 points.

Le sujet s'appuie sur une situation professionnelle et comporte 5 à 7 questions indépendantes portant sur savoirs associés suivants :

- S1.1 Diversité des secteurs professionnels d'intervention et caractéristiques ;
- S1.4 Santé et sécurité au travail ;
- S2.5 Traitement des déchets.